

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06714

Numéro SIREN : 503 813 826

Nom ou dénomination : 2PCV

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 61983

2PCV SAS
83, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE



COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

PAGES

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

DETAIL DES COMPTES

Bilan actif	f.1
Bilan passif	1
Compte de résultat	2

ANNEXE

Principes, règles et méthodes comptables	3
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	4-6

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société 2PCV Sas relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, figurant aux pages f.1 à 6 ci-après, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

• Total bilan	5 307 242 €
• Chiffre d'affaires.....	100 000 €
• Résultat de l'exercice	886 362 € Bénéfice

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Philippe Bontemps

A Boulogne-Billancourt, le 4 avril 2022.

BILAN

BILAN ACTIF

en euros

	VALEURS BRUTES 31/12/2021	AMORT. DEPRECIAT. 31/12/2021	VALEURS NETTES 31/12/2021	VALEURS NETTES 31/12/2020
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique				
Immobilisations financières				
Titres de participation	301 792		301 792	300 802
Créances rattachées à des participations	468 176		468 176	1 586 697
Autres participations et titres immobilisés	40 000		40 000	
Prêt participatif				
Total	809 968		809 968	1 887 499
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	120 000		120 000	276 000
Autres créances	723 240		723 240	3 894
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 651 591		3 651 591	2 796 140
Total	4 494 831		4 494 831	3 076 034
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	2 443		2 443	
Total	2 443		2 443	
TOTAL ACTIF	5 307 242		5 307 242	4 963 533

BILAN PASSIF

en euros

	VALEURS NETTES 31/12/2021	VALEURS NETTES 31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	290 000	290 000
Réserve légale	29 000	29 000
Autres réserves	3 669 625	1 215 838
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	886 362	3 153 786
Total	4 874 987	4 688 625
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques		
Provision pour charges		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	193 647	204 406
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 609	6 465
Dettes fiscales et sociales		
Personnel		
Organismes sociaux		
Autres dettes fiscales et sociales	230 000	64 037
Autres dettes		
Total	432 255	274 908
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance		
Total		
TOTAL PASSIF	5 307 242	4 963 533

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

en euros

	VALEURS 31/12/2021	% CA	VALEURS 31/12/2020	% CA	VARIATION EN VALEUR	Δ 21/20
Ventes de marchandises Production vendue services	100 000	100	230 000	100	-130 000	-57
PRODUITS	100 000	100	230 000	100	-130 000	-57
Reprise de provision et transfert de charge Autres produits et transferts de charges						
AUTRES PRODUITS						
TOTAL DES PRODUITS	100 000	100	230 000	100	-130 000	-57
Autres achats et charges externes	16 571	17	17 511	8	-939	-5
Impôts, taxes et versements assimilés	889	1	853	n/s	36	4
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements						
Autres charges						
CHARGES DE STRUCTURE	17 460	17	18 364	8	-903	-5
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 540	83	211 636	92	-129 097	-61
Produits financiers	836 658	837	3 055 770	n/s	-2 219 112	-73
Charges financières	-10 185	-10	2 364	1	-12 549	-531
RESULTAT FINANCIER	846 843	847	3 053 406	n/s	-2 206 563	-72
RESULTAT COURANT	929 382	929	3 265 042	n/s	-2 335 660	-72
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Impôts sur les bénéfices	43 020	43	111 256	48	-68 236	-61
RESULTAT DE L'EXERCICE	886 362	886	3 153 786	n/s	- 2 267 424	-72

ANNEXE

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de la société 2PCV ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis et prévus par le Plan Comptable Général 2019, à savoir :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité d'activité,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visées au règlements ANC 2014-03.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'article 311-5 du Plan Comptable Général prévoit la décomposition des immobilisations, lorsque cela est possible, et l'application d'amortissements appropriés pour chacun des biens ainsi identifiés.

Conformément à ces règles comptables la direction de l'entreprise a analysé l'obligation qui était la sienne. Il a été convenu que cette règle ne s'applique pas aux actifs dont l'entreprise était propriétaire à la clôture de l'exercice.

1.2.2 Immobilisations financières

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement, encouru sur chacune d'elles.

1.3 EVENEMENTS PARTICULIERS

1.3.1 Evènements de l'exercice

La crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus crée une situation incertaine. Toutefois, celle-ci n'a pas eu et n'a pas à ce stade d'incidences notables sur l'activité de 2PCV, les comptes du présent exercice et ses perspectives.

1.3.2 Evènement post-clôture

-Néant-

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	300 802	990			301 792
Créances rattachées à des participations	1 586 697	336 046		1 454 567	468 176
Autres titres immobilisés		40 000			40 000
TOTAL	1 887 499	377 036		1 454 567	809 968

2.2 PARTICIPATIONS FINANCIERES

Les participations détenues par l'entreprise sont les suivantes :

Société	Dernier exercice clos	Capital	Capitaux propres hors capital	Résultat de l'exercice	Taux de détention
Valream SAS	31/05/2021	40 000	779 701	87 993	95,24%
Foncière Initiale	31/05/2021	40 000	1 945 824	303 559	100,00%
Foncière GI2M	31/05/2021	800	2 202 245	2 036 651	100,00%
Sherwood SAS	31/12/2021	1 500	5 755	500 822	66,67%
Levallois 66 Villiers Sas	31/12/2021	1 000	5 497 904	6 277 154	5,00%
Puteaux participations	31/12/2021	1 000	9 417	11 535	95,20%
Imring Sas	31/12/2021	2 000	-	361 616	49,50%

Société	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Dividendes versés
	Brut	Net		
Valream SAS	235 000	235 000		480 000
Foncière Initiale	63 000	63 000		-
Foncière GI2M	800	800		-
Sherwood SAS	1 000	1 000		160 000
Levallois 66 Villiers Sas	50	50	13 941	150 000
Puteaux participations	952	952	364 235	
Imring Sas	990	990	90 000	
Total	301 792	301 792	468 176	790 000

2.3 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an à l'exception de 454 235 € de créances rattachées à des participations.

2.4 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	4 581
- Clients, factures à établir	120 000
TOTAL	124 581 euros

2.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste correspond aux charges engagées au cours de l'exercice et dont une partie concerne l'exercice suivant.
Le montant de ces charges au 31 décembre 2021 s'élève à 2 443 euros.

2.6 CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice, le capital social, entièrement libéré, est composé de 400 actions de 725 euros de valeur nominale portant ainsi son montant à 290 000 euros.

2.7 MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	1 534 838
Résultat de l'exercice précédent	3 153 786
Capitaux propres à l'ouverture	4 688 625
Capitaux propres fin d'exercice	4 874 987
Variation globale des capitaux propres	186 362
Résultat de l'exercice	886 362
Distribution de dividendes (AG du 30 juin 2021)	-700 000
Solde des mouvements ayant affectés les capitaux propres	186 362
Divergence	0

2.8 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

2.9 CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont composées des éléments suivants :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 165
- Intérêts courus sur comptes courants	2 239
TOTAL	8 405 euros

2.10 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	charges	produits
- Produits de participations		790 000
- Intérêts sur créances rattachées à des participations		43 964
- Produits financiers sur comptes à terme		2 694
- Intérêts comptes courants	- 10 185	
	- 10 185	836 658

2.11 EFFECTIF

Au 31 décembre 2021, la société n'emploie aucun salarié.

2.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

-Néant-

2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 886 362,36 euros ainsi que suit :

Résultat de l'exercice	886 362,36 euros
Autres réserves	3 669 624,53 euros

Total des sommes en instance d'affectation **4 555 986,89 euros**

Distribution d'un dividende de 1 750 euros par actions	700 000,00 euros
Affectation au poste « Autres réserves »	3 855 986,89 euros

Total des sommes affectées **4 555 986,89 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 4 174 986,89 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Exercice	Dividende brut unitaire	Distribution brute totale	Eligibilité à l'abattement prévu à l'article 158 du CGI
31 décembre 2018	0,00 €	0,00 €	N/a
31 décembre 2019	0,00 €	0,00 €	N/a
31 décembre 2020	1 750 €	700 000 €	Oui

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme
Le Président*



2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de vous consulter afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les formes et les délais légaux.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la société au cours de l'exercice, évolution prévisible et perspective d'avenir :

La société poursuit ses recherches d'opportunités d'investissements tant pour son propre compte mais aussi pour le compte de tiers. Compte tenu de son activité principalement de holding, l'évolution de son chiffre d'affaires ne peut être regardée seule comme un indicateur pertinent de son activité réelle ; elle traduit cependant la structuration et le développement de son activité de gestion et d'animation de ses participations.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Le contexte épidémique lié au coronavirus a continué et continue d'avoir une incidence sur le contexte économique général. Le développement de la crise ukrainienne, les difficultés d'approvisionnements, conséquences de cette conjoncture dégradée ont renforcée les incertitudes sur l'évolution des affaires. Il reste donc difficile d'en mesurer les impacts sur l'évolution prochaine de notre activité et la valorisation des éléments d'actifs. Mais aucun élément, aucune tendance ne permettent à ce stade d'envisager des conséquences susceptibles de menacer la continuité de l'exploitation de notre société ou de ses participations.

- Activités en matière de recherche et développement :

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été effectué au cours de l'exercice.

II- RESULTATS - AFFECTATION

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 100 000 euros, contre 230 000 euros pour l'exercice précédent.

Il n'y a pas de salarié sur la structure. Aucune rémunération n'est versée à la présidence.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 17 460 euros contre 18 364 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice positif à 82 540 euros contre 211 636 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 846 843 euros des produits et frais financiers contre 3 053 406 euros pour l'exercice précédent, il s'établit à 929 382 euros contre 3 265 042 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel nul comme pour l'exercice précédent, et d'un impôt sur les sociétés de 43 020 euros contre 111 256 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 886 362 euros contre un bénéfice de 3 153 786 euros pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 886 362,36 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter ce bénéfice ainsi que suit :

Résultat de l'exercice	886 362,36 euros
Autres réserves	3 669 624,53 euros

Total des sommes en instance d'affectation	4 555 986,89 euros
---	---------------------------

Distribution d'un dividende de 1 750 euros par actions	700 000,00 euros
Affectation au poste « Autres réserves »	3 855 986,89 euros

Total des sommes affectées	4 555 986,89 euros
-----------------------------------	---------------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 4 174 986,89 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-dessous le détail des distributions de dividendes effectuées au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende brut unitaire	Distribution brute totale	Eligibilité à l'abattement prévu à l'article 158 du CGI
31 décembre 2018	0,00 €	0,00 €	N/a
31 décembre 2019	0,00 €	0,00 €	N/a
31 décembre 2020	1 750 €	700 000 €	Oui

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous précisons qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 de ce même code n'a été engagée au cours de cet exercice.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2021, l'entreprise détient les participations suivantes :

Nom de l'entreprise : VALREAM
 Forme juridique : Sas
 Activité : Valorisation d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 mai
 Pourcentage de détention : 95,24%
 Capital social : 42 000 euros (au 31 mai 2021)
 Chiffre d'affaires : 2 543 725 euros (au 31 mai 2021)
 Résultat de l'exercice : 87 993 euros (au 31 mai 2021)
 Capitaux propres : 907 694 euros (au 31 mai 2021)

Nom de l'entreprise : FONCIERE INITIALE
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 mai
 Pourcentage de détention : 100%
 Capital social : 40 000 euros (au 31 mai 2021)
 Chiffre d'affaires : 581 382 euros (au 31 mai 2021)
 Résultat de l'exercice : 303 559 euros (au 31 mai 2021)
 Capitaux propres : 2 289 383 euros (au 31 mai 2021)

Nom de l'entreprise : GI2M
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 mai
 Pourcentage de détention : 100%
 Capital social : 800 euros (au 31 mai 2021)
 Chiffre d'affaires : 5 187 102 euros (au 31 mai 2021)
 Résultat de l'exercice : 2 036 651 euros (au 31 mai 2021)
 Capitaux propres : 4 239 696 euros (au 31 mai 2021)

Nom de l'entreprise	:	SHERWOOD
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 décembre
Pourcentage de détention	:	66,67%
Capital social	:	1 500 euros (au 31 décembre 2021)
Chiffre d'affaires	:	0 euros (au 31 décembre 2021)
Résultat de l'exercice	:	514 264 euros (au 31 décembre 2021)
Capitaux propres	:	521 669 euros (au 31 décembre 2021)

Nom de l'entreprise	:	LEVALLOIS 66 VILLIERS
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 décembre
Pourcentage de détention	:	5%
Capital social	:	1 000 euros (au 31 décembre 2021)
Chiffre d'affaires	:	0 euros (au 31 décembre 2021)
Résultat de l'exercice	:	6 277 154 euros (au 31 décembre 2021)
Capitaux propres	:	780 250 euros (au 31 décembre 2021)

Nom de l'entreprise	:	PUTEAUX PARTICIPATIONS
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 décembre
Pourcentage de détention	:	95,20%
Capital social	:	1 000 euros (au 31 décembre 2021)
Chiffre d'affaires	:	0 euros (au 31 décembre 2021)
Résultat de l'exercice	:	-11 535 euros (au 31 décembre 2021)
Capitaux propres	:	- 19 952 euros (au 31 décembre 2021)

Nom de l'entreprise	:	IMRING
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 décembre
Pourcentage de détention	:	49,50%
Capital social	:	2 000 euros (au 31 décembre 2021)
Chiffre d'affaires	:	0 euros (au 31 décembre 2021)
Résultat de l'exercice	:	361 616 euros (au 31 décembre 2021)
Capitaux propres	:	363 616 euros (au 31 décembre 2021)

La société Imring a été constituée le 5 janvier 2021. Les données ci-dessous correspondent au premier exercice d'exploitation de la société.

IV- DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce nous vous informons ci-après de la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance pour les deux derniers exercices

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette fournisseurs s'élevait à 300 euros, dont les échéances se décomposaient de la façon suivante :

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Dont échues de 0 à 30 jours</i>	<i>Dont échues de 31 à 60 jours</i>	<i>Dont échues à plus de 60 jours</i>
Dettes fournisseurs (hors sociétés liées)	300 €	300 €		
Dettes fournisseurs (sociétés liées)				
Total	300 €	300 €		

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette fournisseurs s'élevait à 2 443 euros, dont les échéances se décomposaient de la façon suivante :

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

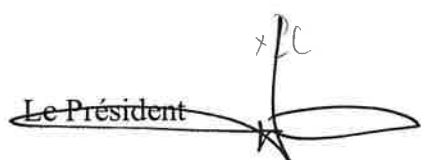
	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Dont échues de 0 à 30 jours</i>	<i>Dont échues de 31 à 60 jours</i>	<i>Dont échues à plus de 60 jours</i>
Dettes fournisseurs (hors sociétés liées)	2 443 €			
Dettes fournisseurs (sociétés liées)				
Total	2 443 €			

Aux 31 décembre 2020 et 2021, les soldes des créances clients sont nuls ; le tableau des échéances n'a donc pas d'intérêt.

V- EXAMEN DES MANDATS

Enfin, nous vous informons que ni les mandats des organes de direction, ni les mandats des commissaires aux comptes ne sont arrivés à terme.

Après lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront soumises.



 Le Président

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**2 PCV S.A.S.
83 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine**

Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2PCV S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer

la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 14 juin 2022

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom, crossing over the text "Membre de la Compagnie Régionale de Paris".